

Comité de la CSFP : brèves N° 6/10

Lors de sa réunion du 17 juin 2010, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent :

N°	Thème	Résultat / décision
1	Rapport d'évaluation des procédures de qualification	L'OFFT estime que les recommandations représentent l'élément le plus important dans le rapport présenté lors de l'assemblée générale de Charmey. Il faut, sur cette base, élaborer des modèles et des mesures pour faire évoluer les procédures de qualification. A cet effet, le comité juge nécessaire de mettre en place un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires et de le charger de réfléchir à la manière d'ouvrir l'horizon des procédures de qualification.
2	Consultation sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement	Selon la proposition en consultation, les frais de formation continue pour une formation du degré tertiaire pourraient être déduits jusqu'à un montant de 4000 francs. Cette limite est trop basse du point de vue du comité qui, dans sa réponse à la consultation, propose soit de ne pas en fixer, soit de l'élever à 15 000 francs. Par ailleurs, il souhaite que les formations de rattrapage soient également prises en considération.
3	Réforme de la formation commerciale initiale	Le comité s'est entretenu avec les représentants de la CSBFC à propos de l'état des travaux de réforme de la formation commerciale initiale. Le comité a notamment insisté sur la nécessité de bien montrer les simplifications que cette réforme apportait aux entreprises formatrices. Il voit par contre une difficulté avec l'intégration des cours de branche (facultatifs) dans les CIE (obligatoires) et espère qu'une solution pourra être trouvée. Le passage du maximum de 12 à 16 jours de CIE «subventionnés» constitue une entorse au principe de la neutralité des coûts des nouvelles ordonnances de formation.
4	Règlement de reconnaissance d'un certificat supplémentaire pour les EC	Le sujet fait débat et des clarifications seront apportées afin que le comité puisse prendre une décision lors de sa réunion du mois d'août.
5	Prise de position sur HarmoS	Le comité a pris connaissance de la proposition de réponse à la consultation HarmoS. Il demande de petites modifications et l'ajout d'un paragraphe l'intégration des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Le texte, une fois adapté, sera envoyé à tous les cantons.
6	Cours interentreprises CIE	Le comité a pris connaissance des directives, du modèle de contrat de prestations et du cahier des charges pour les cours interentreprises. Ces documents ont été transmis au SQUF pour approbation. Ils seront ensuite soumis aux commissions Financement de la formation professionnelle et Formation initiale en entreprise pour finalisation.
7	Divers	Le comité a également - nommé Deborah Solcà TI membre de la commission Formation initiale en entreprise,

		<ul style="list-style-type: none"> - nommé Max Brügger FR membre de la sous-commission Directives pour l'échange informatisé des données, - accepté de soutenir un projet de l'IGMIB (Communauté d'intérêts des facteurs d'instruments de musique) visant à mettre au point une structure organisationnelle concernant l'apprentissage plurilingue, - approuvé le mandat au CSFO concernant le site web de la validation des acquis.
8	Calendrier	<p>Le comité a fixé le calendrier de la CSFP pour l'année prochaine:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 janvier 2011 (Comité) - 24 février 2011 (Assemblée CSFP/OFFT) - 15 mars 2011 (Comité) - 14 avril 2011 (Comité) - 19 et 20 mai 2011 (Assemblée générale à Bâle) - 30 juin 2011 (Comité) - 24 août 2011 (Comité) - 22 septembre 2011 (Assemblée CSFP/OFFT) - 26 octobre 2011 (Comité) - 24 et 25 novembre 2011 (Comité, réunion de réflexion) - 24 et 25 mai 2012 (Assemblée générale à Zoug)
	fpi2.formationprof.ch	<p>Le site formationprof.ch s'est enrichi d'un nouveau sous-domaine. Toutes les informations relatives à la formation professionnelle initiale sont désormais accessibles à l'adresse: http://fp2.formationprof.ch</p>

22 juin 2010

Pour le comité de la CSFP:



Pierre-Yves Puippe